



## Délit de fuite

-----  
Par Sany

Bonjour,

Mon conjoint est convoqué à la gendarmerie pour une audition suite à une plainte pour délit de fuite après un accrochage en voiture.

Mon conjoint s'est rabattu d'urgence sur une place de parking le long d'un trottoir et a touché le pare-choc arrière de la voiture garée devant, on a senti qu'il y avait eu une compression. Nous ne sommes pas sortis de la voiture pour constater. J'étais personnellement stressée parce que je trouvais que mon conjoint avait mal réagi en s'engageant sur la voie suite à une voiture devant lui qui n'avait pas l'air de savoir ce qu'elle voulait faire et dans l'énerverment il l'a doublé une fois qu'elle s'est mise sur le côté mais n'a pas pris le temps de regarder si une voiture arrivait en face (c'était sur une voie à double sens mais où qu'une seule voiture pouvait passer à cause des places de parking le long du trottoir et nous n'étions pas du côté prioritaire parce qu'on se trouvait du côté des places de parking sur la route), finalement une voiture arrivait en face (il n'y avait pas une bonne visibilité parce qu'en plus la voie n'était pas en ligne droite) d'où son rabattement d'urgence sur la droite (sur la place de parking) pour ne pas percuter la voiture d'en face qui arrivait doucement donc qui avait de toute façon freiné mais mon conjoint par surprise de voir cette voiture en face s'est rabattu précipitamment de peur de la percuter.

Pensant qu'il n'y avait pas eu de dégâts ou juste une éraflure sur la voiture garée (quand il est sorti de la place de parking pour repartir, j'ai jeté un coup d'oeil à l'arrière de la voiture garée et je n'ai rien vu), on est donc repartis sans laisser notre numéro de téléphone sur le pare-brise.

Finalement la personne a porté plainte (on nous a retrouvé avec la plaque d'immatriculation qui a due être prise par une personne présente sur place ou une caméra de surveillance).

De notre côté nous avons regardé notre voiture une fois rentrés chez nous et avons vu qu'il y avait une légère éraflure sur notre carrosserie là où ça avait frotté.

Bref la gendarme nous a dit qu'elle allait faire en sorte que se soit réglé à l'amiable avec la personne qui a porté plainte. Mon conjoint a reconnu les faits au téléphone.

Je voulais savoir si la personne ne veut pas régler l'affaire à l'amiable et qu'elle veut aller au bout de sa plainte, qu'est-ce que mon conjoint risque dans ce cas de figure? Est-ce qu'on peut lui retirer l'usage du véhicule?

En fait ça me stresse un peu parce que c'est moi qui me sert de la voiture pour aller travailler (mon conjoint est en télétravail) et nous n'avons donc qu'une seule voiture. De plus nous habitons à la campagne sans possibilité de prendre les transports en commun

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Le délit de fuite peut être sévèrement puni, maximum 3 ans de prison et 75000? d'amende plus éventuellement 5 ans de suspension de permis.

Bien entendu, ces peines maximales ne seraient pas prononcées pour un simple accrochage sans grands dégâts, mais c'est tout de même à éviter à l'avenir...

-----  
Par Sany

Merci pour cette réponse rapide.

C'est vrai qu'on a mal agi et qu'on aurait dû sortir pour constater.